

Conditions générales de vente

■ Désignation

Formation au Portage de Bébé est un organisme de formation professionnelle spécialisé dans les métiers de la santé, de la petite enfance, du commerce de puériculture et de l'accompagnement à la parentalité.
Son siège social est situé 2 allée de la Bretonnière, 78240 Chambourcy.
Formation au Portage de Bébé conçoit, élabore et dispense des formations inter-entreprises et intra-entreprises sur l'ensemble du territoire national.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

FAPEB : Formation au Portage de Bébé représenté par **Cendrine CALVARY**.

Client : Toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de FAPEB.

Stagiaire : Personne physique qui participe à une formation.

CGV : Conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.

■ Objet

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par FAPEB pour le compte d'un Client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

■ Coût de la formation, règlements et modalités de paiement

Tous les prix sont indiqués en euros et HT, car la formatrice n'est pas soumise à la TVA de par son statut d'Auto entrepreneur.

Le règlement du prix de la formation est :

- Le paiement du solde est à réaliser après dispensation des heures de formation de chaque formation, dans un délai de à réception de facture.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer par chèque ou virement à **Cendrine CALVARY**.

Toutes sommes non payées à échéance, entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. FAPEB aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à FAPEB.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

■ Inexécution totale ou partielle d'une formation

Toute formation commencée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation au Client par FAPEB. En cas d'absence, d'interruption ou d'annulation, la facturation de FAPEB distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation.

Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à FAPEB.

D'autre part, en cas d'annulation de la formation par le Client, FAPEB se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés ainsi :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : aucun frais d'annulation
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 50% du prix de la formation
- si l'annulation intervient moins de 7 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix de la formation

■ Effectif et ajournement

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seuls les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », retournés à FAPEB ont valeur contractuelle. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. FAPEB peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, FAPEB se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

■ Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par FAPEB au Client. Un exemplaire dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à FAPEB par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre FAPEB et le Client.

A l'issue de la formation, FAPEB remet une attestation de formation au Stagiaire.

Une attestation de présence pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

■ Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, FAPEB est tenu à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires.

FAPEB ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à FAPEB, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de FAPEB.

■ Propriété intellectuelle et copyright

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par FAPEB pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord de FAPEB. Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

■ Descriptif et programme des formations

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

■ Confidentialité et communication

FAPEB, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par FAPEB au Client.

FAPEB s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Cependant, le Client accepte d'être cité par FAPEB comme client de ses formations. A cet effet, le Client autorise FAPEB à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

■ Protection et accès aux informations à caractères personnel

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :

- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de FAPEB.

- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant.

FAPEB conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation.

■ Litiges

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le Client et FAPEB à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Paris seront seuls compétents pour régler le litige.